



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

## Vingt-sixième séance du cinquième mandat

**Mercredi 12 février 2025 à 18h30**

**Salle U159, Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage**

### Procès-verbal

#### Présent-es

Christophe Lovis (Président)  
Milena Abbiati  
Anton Alexeev  
Mathilde Bourrier  
Mathieu Caesar  
Flavio Castagnolo  
Delphine Courvoisier  
Fanny Cuman  
Anne-Cécile Dominé-Aubert  
Valérie Dullion  
Corine Frischknecht  
Iaroslav Gaponenko  
Alessio Giarrizzo  
Luka Gigli  
Stéphanie Girardclos  
Axel Grand  
Paul Guichard  
Michele Iudici  
Robin Lüchinger  
Elisabetta Marchesini  
Guillermo Martin  
Thierry Mathieu  
Sophie Michelet  
Didier Péclard  
Yoanna Sanchez  
Sarah Scholl  
Kishen Senziani  
Tomasso Venturini  
Jean-Pierre Wolf

#### Rectorat

#### Excusé-es

François Bellanger, Directeur stratégie immobilière  
Stéphane Berthet, vice-Recteur  
Mireille Betrancourt  
Sébastien Castellort, vice-Recteur  
Martine Collart, vice-Rectrice  
Alexandre Flückiger  
Edouard Gentaz, vice-Recteur  
Audrey Leuba, Rectrice  
Sébastien Muller  
Patricia Nowak-Sliwinska  
Nathalie Piégay

Didier Raboud, Secrétaire général  
Isabelle Racine  
Lucia Ruiz Rosendo  
Juliane Schröter, vice-Rectorice

**Absent-es**

Kinda Amoune  
Sophie Brandon  
Besart Buci  
Lorraine Chappuis  
Noémi Ott  
Aliona Siniukovich  
Vasiliki Tsaita-Tsilimeni

**Secrétariat**

Cecilia Raziano González

18h30

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** ouvre la séance en informant de l'absence du rectorat.

**1.1. Approbation de l'ordre du jour**

*Le Président demande l'approbation de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.*

**1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 novembre 2024**

Le **Président** indique qu'il n'y a pas eu de demande de modification du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024. Étant donné qu'il n'y a pas de demande de modification en séance plénière, il fait voter l'approbation du procès-verbal *qui est accepté à l'unanimité*.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE**

Le **Président** accueille les nouveaux et nouvelles membres de l'Assemblée : Mme Milena Abbiati (CCER), collaboratrice scientifique en Faculté de médecine est désignée en remplacement de Mme Elorri Harriet, membre CCER démissionnaire ; M. Kishen Senziani (étudiant), de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est désigné en remplacement de M. Romain Pauménil, membre étudiant démissionnaire ; M. Flavio Castagnolo (étudiant), de la Faculté de droit est désigné en remplacement de M. Nicolaï Servais, membre étudiant démissionnaire.

Il indique que la partie du PV du 30.10 couvrant les points de la séance qui n'étaient pas ouverts au public a été acceptée sans modification via le vote par circulation. Peu de membres de l'Assemblée ont répondu : 11 oui ; 3 abstentions et 31 absences de réponse qui valent pour des abstentions. Il souligne l'importance de participer aux votes par circulation.

Il informe que le calendrier des élections générales a été arrêté par le secrétariat général et que la campagne pour l'engagement dans les organes participatifs de l'université sera lancée à la rentrée. Un e-mail du secrétariat général a été transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée ce lundi 10 février. Afin de favoriser la participation, il est demandé aux membres des différentes instances participatives de communiquer un maximum autour de ces élections. Pour ce faire, le secrétariat général met à disposition : un slide à projeter avant chaque cours / réunions / séances ; un site

internet reprenant toutes les informations essentielles ; un flyer. Des stands d'information seront tenus du 3 au 7 mars, les membres de l'Assemblée intéressées peuvent s'inscrire à une plage horaire : le lien pour s'inscrire est disponible dans l'e-mail envoyé le 10 février par le Secrétaire général. Le Président rappelle que chaque corps doit déposer une ou plusieurs listes, ce qui demande de la coordination. Il insiste donc sur l'importance de s'organiser tôt.

**Le Président** informe de l'absence du rectorat aujourd'hui, ce qui permet de mener des discussions sur le fonctionnement de l'Assemblée. Il indique que la Rectrice souhaiterait qu'il n'y ait pas de séance de l'Assemblée à l'inter-semestre car il y a des travaux sur lesquels le rectorat doit avancer. Cependant, le Bureau a décidé de maintenir cette séance car il y avait des points sur lesquels il est essentiel de travailler. La Rectrice a néanmoins transmis un message à destination de l'Assemblée, dont le Président donne lecture :

*« Monsieur le Président, Chers Membres du bureau, chers Membres de l'Assemblée de l'Université,*

*Comme précédemment annoncé lors d'une séance de l'Assemblée et discuté avec le Bureau, le rectorat ne peut malheureusement pas être présent à la séance de ce soir, ce que nous regrettons sincèrement. Nous partageons l'avis du bureau et y voyons aussi l'occasion pour l'Assemblée d'avancer sur des thématiques pour lesquelles la présence du rectorat n'est pas indispensable, qu'il s'agisse de répondre à vos questions ou d'apporter des informations supplémentaires.*

*Pour ce qui a trait aux points qui seront abordés lors de la séance de ce soir, deux remarques en amont peuvent être utiles à vos débats.*

*S'agissant de l'internalisation des cafétérias, nous travaillons à élaborer une note dans le cadre de laquelle nous devrions arriver à mettre en évidence le fait que le coût de l'internalisation n'est que peu diminué par la prise en compte des charges assumée par l'Université dans le cadre du contrat transitoire avec SV GROUP. Nous vous transmettrons des chiffres plus précis en amont de la prochaine séance.*

*S'agissant du SI-Admin, et conformément à l'engagement pris par le rectorat de donner régulièrement des nouvelles à ce propos à l'Assemblée, la vice-Rectrice Juliane Schröter a préparé un bref état des lieux de la situation que vous trouverez ci-joint. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir le prononcer sous le point y relatif de l'ordre du jour. J'aimerais ajouter que les dernières semaines ont été très lourdes pour les équipes occupées au bouclement des comptes, et que si le flux de finalisation des rapports FNS s'en est ressenti, le rectorat s'est assuré que le rythme de sortie de ces rapports puisse rapidement retrouver le niveau atteint dans le courant de l'année dernière.*

*Je vous remercie de votre écoute bienveillante et me réjouis, avec le rectorat, de pouvoir participer à la prochaine séance de l'Assemblée. »*

**Le Président** indique également que le rectorat doit encore répondre à la question déposée le 22 novembre 2024 par les étudiant-es, intitulée « accords institutionnels de l'UNIGE avec l'Université hébraïque de Jérusalem et l'Université de Tel-Aviv, dans le contexte de leur participation aux violations des droits humains et du droit international commises par l'État d'Israël ». Il doit également encore assurer un suivi des motions : « Pour une infrastructure électrique de qualité dans nos amphithéâtres et salles de cours existants ou en construction » ; « pour la résolution de conflits par le dialogue » et « pour le soutien et la promotion de l'engagement participatif à l'Université de Genève ».

Il ouvre la parole à l'Assemblée.

**Mme Dominé-Aubert** s'étonne que l'intégralité du rectorat, y compris le Secrétaire général, ne puisse pas participer à la séance d'aujourd'hui. Elle se demande si les autres membres de l'Assemblée partagent le même étonnement qu'elle.

**Mme Girardclos** abonde dans son sens et trouve étonnant que la Rectrice dise quand l'Assemblée doit tenir ses séances. C'est à l'Assemblée de fixer le calendrier de ses séances et non au rectorat de décider quand elles doivent avoir lieu.

**M. Wolf** indique qu'il s'agit de respecter les Assemblées. Il rappelle que le dialogue est l'objectif de l'Assemblée de l'Université, et qu'il n'est pas question de se limiter aux échanges d'e-mails. Dans ce cas, il ne passerait pas ses mercredis soir ici. Il se dit choqué face à cette situation qu'il indique vivre pour la première fois malgré sa longue expérience à l'Assemblée. Pour lui, cette situation n'est pas la définition du dialogue et du vivre ensemble préconisé par le rectorat.

**Mme Marchesini** précise que l'Assemblée doit décider elle-même de l'ordre du jour et du maintien de ses points à traiter.

**M. Giarrizzo** rappelle que, selon le règlement, le rectorat est invité aux séances de l'Assemblée.

**Le Président** indique avoir demandé à la Rectrice si M. Bellanger pouvait être présent, mais qu'elle a refusé, estimant que le rectorat devait être considéré comme une entité complète. Il précise avoir transmis au rectorat que l'Assemblée avait le droit de maintenir ses séances.

### 3. SI-ADMINISTRATION

#### 3.1. Discussion

Le Président recontextualise la présence de ce point lors de chaque Assemblée. Cette demande provient d'une motion approuvée de manière unanime par l'Assemblée, afin de suivre de près les progrès et les problèmes restants concernant cette thématique. Il indique qu'étant donné l'absence du rectorat, il n'y aura donc pas de point de situation approfondi, mais c'est également une possibilité pour l'Assemblée de discuter de cette question sans la présence du rectorat.

Il informe que la vice-Rectrice Juliane Schröter a néanmoins transmis un message dans lequel elle fait un bref état des lieux, message dont il donne lecture :

*« Lors de la dernière Assemblée de l'Université le 27 novembre 2024, plusieurs actions prioritaires ont été annoncées, entre autres, la migration de l'historique de plus de 50'000 immobilisations, la mise en place du mécanisme d'amortissement et la mise à disposition des rapports aux bailleurs. Les travaux sur les immobilisations, très exigeants sur le plan technique et pratique, mais indispensables pour le bouclage comptable 2024, sont terminés. La mise à disposition des rapports aux bailleurs poursuit son cours. La clôture 2024 étant pratiquement achevée, la comptabilité va pouvoir à nouveau en accélérer le rythme d'émission. »*

*Nous vous présenterons, lors d'une prochaine séance de l'Assemblée, le calendrier des actions 2025 prévues pour la Distic. Je tiens toutefois à vous assurer que le programme e-Administration y figure en bonne place, qu'il s'agisse de compléter les travaux techniques ou d'accompagner la gestion du changement en portant une attention particulière à l'optimisation et l'amélioration de l'expérience utilisateur/utilisatrice.*

*Plusieurs mesures ont été prises pour garantir une bonne information de la communauté universitaire. La page web sur le programme et ses évolutions est régulièrement mise à jour. Un message uniliste détaillant l'avancement du projet, également transmis au bureau de l'AU,*

*a été envoyé le 18 décembre dernier par mes soins. Un rapport synthétique de 12 pages a enfin été adressé à toutes celles et ceux qui ont répondu au questionnaire lancé à l'été 2024, reprenant les problématiques soulevées par cette enquête et les solutions apportées.*

*Enfin, pour renforcer leur participation et leurs échanges avec la Task Force décisionnelle, les facultés peuvent désormais déléguer jusqu'à trois participantes et participants supplémentaires au Conseil consultatif du programme e-Administration. »*

**Le Président cède la parole à l'Assemblée.**

**M. Wolf** souligne une incertitude budgétaire en sciences, indiquant que le budget 2025 n'est toujours pas fixé et que celui de 2024 n'est pas encore consolidé. Ils ne connaissent pas l'état du budget pour cette année.

**M. Mathieu** revient sur les rapports des comptes 2024, précisant que certains rapports ne sont pas accessibles pour plusieurs fonds, ce qui complique la gestion en l'absence de délais clairs.

**Mme Cuman** mentionne des erreurs dans la gestion des fonds DIP, indiquant que certains salaires de 2024 ont été imputés sur 2025 et que des notes de frais de décembre 2024 ont également été comptabilisées en 2025. Elle se retrouve ainsi avec un budget amputé de 60'000 CHF en 2025 alors qu'elle n'a encore pas touché à ce budget.

**M. Alexeev** évoque des fluctuations budgétaires importantes, avec des variations allant de -300'000 CHF à +100'000 CHF, du jour au lendemain, sans réellement connaître les raisons de cette fluctuation, ce qui rend toute planification difficile, voire impossible.

**Mme Dominé** souligne que des erreurs dans les imputations salariales peuvent exister et recommande aux supérieurs hiérarchiques de vérifier les payrolls, car il arrive que des employés soient payés sur des fonds erronés.

**Mme Michelet** rappelle que des rapports de trésorerie avaient été annoncés, mais que l'accès reste limité pour certains projets et pour les overheads.

**M. Mathieu** formule une demande pour le rectorat. Il voudrait que le rectorat annonce une deadline claire pour la régularisation de cette situation, puisque ça fait déjà un an et deux mois que cette situation dure.

**Le Président** remercie les intervenant-es pour leurs retours et demande que ces points soient suivis et remontés.

#### **4. COMMISSION PERMANENTE DE SURVEILLANCE DE LA CGTF (COPERSU-CGTF)**

**Le Président** signale que les deux premières séances de la Copersu-CGTF ont eu lieu le 14 janvier et le 11 février. Les membres de la Copersu-CGTF souhaitent présenter les premières lignes de travail qui ont été dessinées lors de cette séance.

Il cède la parole au président de la commission, M. Gaponenko, qui va présenter le calendrier de travail de la commission.

##### **4.1. Présentation**

**M. Gaponenko** remercie le Président, les membres de la Copersu-CGTF, la CGTF pour leur collaboration ainsi que le secrétariat pour le suivi administratif. Il informe que la commission s'est réunie à deux reprises, une première fois le 14 janvier en présence de Mme Hausmann, Directrice du

service juridique de l'université, puis une seconde fois le 11 février, afin de clarifier certains points et de définir les axes de travail.

Pour le semestre de printemps, la Copersu-CGTF se concentrera sur trois axes principaux : les questions RH, incluant le recrutement des membres de la CGTF et des secrétaires, les cahiers des charges, les analyses de prestations et les relations hiérarchiques ; les questions réglementaires, portant sur les liens entre l'AU, la CGTF et le rectorat ainsi que sur les textes réglementaires tels que les Statuts de l'Université de Genève et le règlement de répartition des taxes universitaires, avec des sujets spécifiques comme la définition des associations, les bonnes pratiques d'octroi et les procédures d'appel ; et enfin la question de la surveillance, avec une réflexion sur les modalités d'implication de la Copersu-CGTF dans la CGTF, notamment en définissant un équilibre entre la lecture des rapports annuels et la participation aux séances, et en précisant les moments où la Copersu-CGTF devra rendre compte à l'AU.

Afin de recueillir les informations nécessaires à ces travaux, la commission rencontrera les secrétaires et le président de la CGTF ainsi que les interlocuteurs principaux de la CGTF au rectorat (M. Rothenberg et M. Latella) le 3 mars. Ces entretiens permettront d'éclaircir le fonctionnement de la CGTF ainsi que les attentes de cette dernière vis-à-vis de la commission. Trois séances sont d'ores et déjà prévues : le 3 mars de 16h à 18h pour ces rencontres, le 16 avril de 9h à 11h pour analyser les retours, ainsi qu'une séance avant celle de l'AU de juin 2025, dont la date reste à fixer. L'ensemble de ces travaux aboutira à une présentation devant l'AU, axée principalement sur les aspects RH, notamment les cahiers des charges, le processus de recrutement, l'organisation interne de la CGTF ainsi que les relations AU-CGTF-Rectorat, en vue de la prochaine échéance des contrats des secrétaires, fixée au 31 août 2025.

M. Gaponenko invite les membres de l'AU à consulter leurs corps respectifs afin de recueillir leurs attentes quant aux travaux de la commission et leurs éventuelles questions sur la CGTF. Il précise que la commission ne vise pas à être un tribunal, mais plutôt à établir des pratiques de financement saines. Par conséquent, les questions sur les pratiques passées seront abordées uniquement si elles sont pertinentes pour les travaux futurs. Les questions et remarques doivent être transmises aux représentants de la commission d'ici au 24 février. Il rappelle enfin que les travaux de la commission sont publics et que les procès-verbaux sont disponibles pour consultation sur demande au secrétariat de l'Assemblée. Il conclut en remerciant l'ensemble des membres.

#### 4.2. Discussion

**Le Président** cède la parole à l'Assemblée pour toute question ou tout commentaire.

**M. Giarrizzo** demande ce sur quoi portera le vote en juin, s'il s'agit de l'amendement du règlement de la CGTF.

**M. Gaponenko** indique qu'il aurait laissé M. Flückiger répondre à cette question, étant donné qu'il se charge de l'aspect réglementaire. Le vote, s'il y en a, aura lieu sur l'aspect RH, étant donné que la prochaine échéance pour le recrutement des secrétaires est août 2025.

**Le Président** indique qu'il y aura un vote sur une mise à jour du règlement, et qu'il ne s'agira probablement pas de la dernière mise à jour des aspects RH dans le règlement.

**M. Gaponenko** confirme les propos du Président.

**M. Mathieu** demande si les procès-verbaux des séances pourront être transmis.

**Le Président** souligne que selon lui, les travaux de la commission pourront être connus de tous les membres de l'Assemblée, cependant il demande à ce que ces travaux soient traités comme confidentiels et ne soient pas diffusés en dehors de l'Assemblée.

**M. Giarrizzo** indique que les commissions ne peuvent pas fermer les séances s'il n'y a pas d'intérêt

prépondérant. Si le Président a annoncé que les travaux étaient publics, il n'y a pas de raisons pour lesquelles on les rendrait confidentiels.

**M. Gaponenko** propose éventuellement que l'on partage en lecture seule le lien du OneDrive, avec une réserve sur certains dossiers, typiquement les dossiers RH.

**Mme Cuman** souligne que dans ce dossier il y a des analyses de prestation, ainsi que des éléments confidentiels RH, donc ces documents de travail ne pourront être transmis.

**Mme Marchesini** indique que les procès-verbaux sont publics, mais pas les travaux. Elle demande que l'on vérifie dans les règlements.

**Le Président** demande de clarifier ce point avec M. Flückiger.

**M. Gaponenko** termine la discussion en soulignant que les procès-verbaux validés seront transmis à l'Assemblée et qu'une réflexion devrait avoir lieu pour les documents de travail.

## 5. CONSULTATION<sup>1</sup> SUR L'INTERNALISATION DES CAFÉTÉRIAS

### 5.1. Contextualisation par le Président

**Le Président** recontextualise ce point, soulignant que le rectorat a demandé à l'Assemblée de mener une consultation concernant l'internalisation des cafétérias. Ces éléments ont déjà été discutés lors des deux dernières séances. Lors de la dernière séance, l'Assemblée a demandé au rectorat d'apporter les chiffres exacts sur le coût actuel de l'externalisation. Ce point a été discuté entre le Bureau, la Rectrice et le Secrétaire général, lesquels ont communiqué que le rectorat y travaillait toujours, mais ces chiffres ne sont pas encore disponibles. La Rectrice a néanmoins souligné que ces chiffres seraient prêts pour la séance du 19 mars. La Rectrice était inquiète que ce point soit discuté en son absence, étant donné que les chiffres ne sont pas connus. Le Président a indiqué à la Rectrice qu'il n'y aurait pas de vote sur le fond ce soir en l'absence de chiffres, et dans tous les cas, pour lui l'Assemblée n'était encore pas prête à statuer. Selon lui, il faut discuter de la forme et du fond. C'est-à-dire qu'il faut discuter sur la forme que prendra la discussion et le format de l'avis qui sera rendu. Ensuite, les discussions pourront être poursuivies, sans aborder les questions budgétaires puisque nous n'avons pas encore les chiffres. Pour lui, il est tout à fait pertinent d'en discuter aujourd'hui car ça permet de clarifier la situation du point de vue de l'avis consultatif, et donc d'avancer.

### 5.2. Discussion sur le format de l'avis qui sera rendu : VOTE

**Le Président** introduit ce point en expliquant qu'il y a eu de nombreuses discussions au sein du Bureau à ce propos. Ces discussions ont porté sur les confusions autour de cette consultation, et surtout autour de la forme que doit prendre la discussion ainsi que du format de l'avis qui en découlera. Il est apparu essentiel pour le Bureau que l'Assemblée se prononce tant sur l'objet de la discussion que sur le format de l'avis qui sera rédigé. Le Bureau propose de d'abord baliser la manière dont l'Assemblée va mener ces discussions, c'est-à-dire de définir l'objet de la discussion. Il propose à l'Assemblée quatre possibilités, de la plus minimaliste à la plus maximaliste. La première est de se dire que l'Assemblée s'est déjà prononcée en 2021, lors du vote de la motion en faveur de l'internalisation. Il s'agit de ne pas aller plus loin. C'est l'option la plus minimaliste. La deuxième est de décider de formuler un avis sur le rapport de la HEG, et le futur avis du rectorat avec les chiffres actualisés et précis, et le vote portera sur l'approbation ou non de ces rapports. La troisième consiste à décider de continuer les discussions et de les élargir à la question du fonctionnement des cafétérias : prix pour les collaborateur-rices, nombre de places dans les cafétérias, etc. Ce qui revient à reprendre l'avis de synthèse qui a déjà été rédigé. Dans ce cas, l'Assemblée formule des propositions. Enfin, la quatrième consiste en la création d'une commission, permanente ou non, pour traiter le sujet. Si l'Assemblée décide de choisir ce troisième élément, le prochain sujet de discussion

portera sur la manière dont on rédigera cet avis. Le Président souligne que ces choix permettront de lever le doute et l'ambiguïté sur la manière dont on procèdera lors de la consultation.

**M. Giarrizzo** se pose des questions concernant le temps de latence pour accéder au budget des cafétérias, tout en rappelant que les budgets de l'Université sont publics. Il note que, depuis plusieurs années, les budgets ne sont plus présentés devant l'Assemblée, ce qui induit des incertitudes sur la gestion des financements et des finances de l'Université. Il souligne, pour conclure, que l'indisponibilité de ce budget pose question sachant que les repas à 5 CHF sont mis en place depuis des années. Le budget de fonctionnement de la cafétéria est par définition un budget de fonctionnement qui devrait donc être connu.

Concernant les différentes options proposées par le Président, M. Giarrizzo estime qu'il revient au Rectorat de préciser ce qu'il attend de la consultation. Si l'Assemblée peut décider du périmètre de son avis, il souligne que le Rectorat pourrait aussi déterminer si celui-ci doit porter sur le rapport de la HEG, sur son préavis ou sur un avis général de principe. Il rappelle que l'Assemblée s'est déjà prononcée en 2021 par le biais d'une motion, l'acte parlementaire le plus fort à sa disposition. Il insiste sur l'importance de respecter le règlement et de transmettre une synthèse des débats, suggérant que les PV pourraient être utilisés à cet effet, comme cela a déjà été fait pour d'autres consultations.

**Mme Girardclos** réagit aux propos de M. Giarrizzo sur les finances, estimant la situation préoccupante. Elle considère que si le rectorat ne sait pas précisément où sont alloués les fonds de fonctionnement de l'Université, cela constitue un problème majeur. Elle se demande si ce manque de transparence est lié aux difficultés du système d'information administratif. Elle propose d'adopter une approche pragmatique en privilégiant la deuxième option proposée. Selon elle, si le projet d'internalisation aboutit, l'Assemblée pourra alors discuter des modalités de fonctionnement des cafétérias. Elle questionne également la pertinence d'investir du temps à débattre des cafétérias en l'état actuel.

**Le Président** revient sur deux points. Il commence par répondre à l'intervention de M. Giarrizzo, qui estimait que c'était au rectorat de déterminer la forme de la consultation. Il exprime son désaccord, rappelant que, selon le règlement, l'Assemblée est libre de définir la forme que prendra son avis consultatif. À ses yeux, se limiter à accepter ou refuser un rapport réduirait considérablement le poids de l'Assemblée. Si le rectorat imposait un cadre strict, cela serait mal perçu par les membres de l'Assemblée. Dans le cas présent, le rectorat a laissé une certaine marge de manœuvre, bien qu'il ne semble pas avoir réfléchi précisément à la manière dont ces discussions devraient se dérouler. En réponse à l'intervention de Mme Girardclos, il reconnaît que l'option deux mérite d'être discutée, mais souligne qu'un simple vote d'approbation ou de rejet du rapport affaiblirait l'influence de l'Assemblée. Selon lui, une telle approche permettrait au rectorat d'aller dans la direction qui lui convient, sans tenir compte d'éventuelles recommandations plus détaillées. Il estime qu'en entrant dans un processus plus précis et en formulant des points clés sur la gestion des cafétérias, l'Assemblée pourrait exercer une influence réelle, à condition qu'une majorité se dégage sur ces éléments.

**Mme Marchesini** indique qu'elle comprend la troisième option, mais souligne qu'au regard des discussions menées avec le Rectorat, les cafétérias sont actuellement sous contrat, ce qui ne laisse aucune marge pour formuler des recommandations. En l'état, il s'agit de négociations entre SV Group et l'Université, basées sur les termes d'un contrat existant. Selon elle, ces discussions seront vaines tant que l'internalisation n'aura pas été décidée, car il n'est pas possible de débattre d'un accord déjà signé.

**Le Président** rappelle que l'Assemblée s'est déjà prononcée en faveur de l'internalisation. Il souligne que cet élément constitue justement un argument en sa faveur, car il permettrait à l'Université de contrôler directement des aspects tels que le prix des repas.

**M. Wolf** souligne que sans les informations demandées, l'Assemblée est dans l'incapacité de se

prononcer. Il a le sentiment que cette question est débattue depuis un certain temps sans avancer, faute d'éléments concrets. Il insiste sur l'importance de ces données, expliquant que si un déficit de 5'000'000 CHF existe ou si la somme est facilement absorbable, cela influencerait les discussions de manière significative. Sans ces précisions, il est impossible de prendre une décision éclairée.

**Le Président** acquiesce mais propose néanmoins de discuter de la forme du débat à mener.

**Mme Girardclos** appuie les propos de M. Wolf, soulignant que son insistance sur l'obtention des chiffres découle du fait que le débat repose essentiellement sur des considérations économiques. Puisque ces aspects financiers sont au cœur de la décision, l'Assemblée doit impérativement connaître le montant que l'Université consacre actuellement à son contrat avec SV Group. Elle juge incompréhensible que, après plusieurs mois, ces informations n'aient toujours pas été communiquées.

**M. Martin** reconnaît l'importance des aspects économiques, mais estime que l'Assemblée manquerait une opportunité si elle se limitait à cette seule dimension. Il rappelle qu'il s'agit aussi d'un choix politique, touchant à des questions sociales, au droit du travail et, plus largement, au « vivre ensemble ». Les projections pour 2029 laissent ouverte la possibilité d'une internalisation selon les données financières, mais le débat sur les critères essentiels du fonctionnement des cafétérias n'a pas encore eu lieu. La motion votée ne portait pas sur la nature même des cafétérias. Il plaide donc pour un vote sur la forme et suggère que l'Assemblée profite du flou laissé par le Rectorat pour travailler de manière plus autonome. Il propose que l'Assemblée établisse une liste de conditions et de recommandations. Ainsi, même si le rectorat choisit finalement de ne pas opter pour l'internalisation, il restera une trace des discussions et des attentes exprimées.

**Mme Marchesini** constate que deux discussions distinctes émergent : l'une sur l'internalisation et l'autre sur le fonctionnement des cafétérias. Dans un premier temps, l'Assemblée a voté en faveur de l'internalisation. Par la suite, le rapport de la HEG a été présenté, sur lequel l'Assemblée aurait pu se prononcer. Cependant, entre-temps, le rectorat a proposé une consultation, et il a été décidé d'attendre les chiffres nécessaires avant de prendre une décision. Comme ces données ne sont toujours pas disponibles, elle estime qu'il est essentiel de dissocier le débat sur l'internalisation de celui sur le fonctionnement des cafétérias. Elle suggère que l'Assemblée puisse voter sur le rapport de la HEG indépendamment du reste.

**M. Giarrizzo** réagit à la question de la forme et à l'idée de se prononcer sur le rapport de la HEG. À titre personnel, il ne voit pas ce que l'Assemblée pourrait apporter à ce sujet, ce qui explique pourquoi il aurait préféré que le rectorat définisse précisément l'objet de la consultation. Se prononcer sur le rapport de la HEG lui semble inapproprié, car l'expertise sur cette question appartient aux consultant-es mandaté-es par le rectorat. Il reconnaît que l'Assemblée pourrait éventuellement émettre un avis politique, mais il ne voit pas sur quels éléments concrets cet avis pourrait se baser.

Pour lui, il est essentiel de clarifier l'objet de la consultation. Si le rectorat souhaite un rapport conjoint, il devrait alors mettre en place un groupe de travail dirigé par un membre du rectorat afin d'aborder la question de manière structurée. Selon lui, la confusion actuelle provient du rectorat, qui n'a pas formulé une demande explicite. Il s'interroge sur la portée de la consultation une fois les chiffres obtenus : l'Assemblée devra-t-elle simplement confirmer sa position adoptée via la motion, ou bien remettre en question cette motion ? Il souligne que requalifier une motion déjà votée au sein du même mandat est une démarche parlementaire ambiguë.

Enfin, il rappelle que le règlement définit le rôle de l'Assemblée en cas de consultation, et que la Loi sur l'Université ainsi que le Statut précisent en quoi une consultation diffère d'un avis pris par l'Assemblée. Selon lui, l'Assemblée tourne en rond car la nature même de la consultation n'a pas été clairement établie.

**M. Wolf** indique que la discussion a déjà eu lieu lors de la dernière séance. La gestion des cafétérias

coûte de l'argent, et il faut savoir où celui-ci va être pris. Dans les rapports de planification, des coupes budgétaires sont opérées dans l'enseignement et dans la recherche. Si la différence est trop importante et si le projet est socialement intéressant, il faudrait demander au Grand Conseil s'il soutient le projet d'internalisation ou pas. Les chiffres permettent aussi d'établir des stratégies.

**M. Mathieu** partage les différents avis sur le flou concernant la consultation. Il a l'impression que ça fait un moment que les discussions ont lieu sans savoir ce sur quoi le vote portera. Pour lui, il est important que le rectorat revienne avec une position claire. Il est d'avis de repousser le vote.

**Le Président** remercie M. Mathieu de sa proposition concrète et reformule sa proposition afin de bien la comprendre, à savoir celle de reporter le vote qui était prévu à l'ordre du jour. Il indique néanmoins qu'il espérait que l'Assemblée puisse voter aujourd'hui sur la forme à donner à la consultation. Néanmoins, il souligne que l'option d'attendre peut aussi être considérée. Il ajoute qu'il faudrait envisager de faire un retour au rectorat sur la volonté d'un grand nombre de membres de l'Assemblée d'avoir une *guideline* de sa part, c'est-à-dire d'entendre du rectorat ce qu'il attend de l'Assemblée sur cette consultation.

**M. Giarrizzo** indique que selon le règlement, il est nécessaire de voter sur la proposition de M. Mathieu d'ajourner le débat.

**Le Président** demande à M. Mathieu si l'arrêt du débat est ce qu'il souhaitait en proposant d'ajourner le vote, ou bien s'il laisse la possibilité de terminer la discussion et ensuite de voter.

**M. Mathieu** confirme qu'il demande un renvoi du débat.

**Mme Scholl** est d'accord sur le fait que le vote peut être ajourné, mais indique qu'il est nécessaire de savoir ce sur quoi l'Assemblée va se prononcer un jour. Pour elle, le Rectorat, en ne donnant pas les chiffres précis ne montre pas non plus une volonté d'avancer dans le débat, tout en considérant la possibilité que ces chiffres ne permettront peut-être pas de se prononcer. Elle se demande si ces chiffres actuels sont mis en balance avec ces chiffres fictifs, pronostiqués par le rapport, est-ce que ça suffirait à l'Assemblée pour prendre une décision ? Dans tous les cas, il s'agit d'une question politique. Il y aura des coûts, certes, mais c'est un projet politique, pour lequel l'Assemblée peut s'engager, mais ce projet devra être construit par le rectorat. L'AU ne pourra pas faire l'ensemble du travail. Il faudrait se mettre d'accord sur les conditions de l'ajournement.

**Le Président** indique à l'Assemblée qu'une aide serait la bienvenue car le Bureau ne peut pas assumer cette question seul. Il restera tout de même une inconnue pour la prochaine séance.

**M. Gaponenko** soulève un point technique : l'ajournement porte sur le point 5.2 et non pas le 5.3 de l'ordre du jour, donc l'Assemblée doit continuer de discuter sur le sujet.

**Le Président** propose de mettre au vote le fait que l'Assemblée ne se prononcera pas ce soir sur le point 5.2, ensuite il envisagera de passer au point 5.3, mais il clôturera la discussion si personne ne prend la parole.

Le vote est à la majorité qualifiée nécessaire, le Président formule la question suivante : « *les membres de l'Assemblée qui sont d'accord de ne pas choisir ce soir une des quatre propositions présentées et de remettre à plus tard ce choix sont prié-es de lever la main* »

*Le Président lève la séance pendant 10 minutes afin de se consulter le Bureau sur la marche à suivre.*

*La proposition d'ajourner le vote est rejetée (19 oui ; 0 non ; 11 abstentions), la majorité qualifiée étant à 21.*

**Le Président** propose de mettre au vote la proposition n°3 en l'amendant : « *l'Assemblée décide de continuer les discussions au moment où elle aura connaissance des chiffres complets* ». Ce point amendé est le reflet de la discussion de ce soir, ce qui laisserait également à l'Assemblée la liberté de rendre un avis sur ce qu'elle souhaite, le risque étant que le rectorat impose quelque chose de trop rigide. Il indique que si l'Assemblée refuse de voter ce point, il devra faire voter les trois autres propositions.

**M. Castagnolo** ajoute que les propositions ne pourraient pas être faites aujourd'hui, mais lors de la prochaine séance.

**Le Président** met au vote la proposition n°3 qui consiste « à décider de continuer les discussions et de les élargir à la question du fonctionnement des cafétérias : prix pour les collaborateur-rices, nombre de places dans les cafétérias, etc. » amendée de « *l'Assemblée décidera de continuer la discussion quand elle obtiendra les chiffres complets* ».

*La proposition n°3 amendée est acceptée à 28 oui ; 0 non et 2 abstentions.*

**M. Gaponenko** fait remarquer que l'Assemblée vient de voter de poursuivre les discussions une fois les chiffres obtenus, donc continuer les discussions serait contraire à l'avis de l'Assemblée.

**M. Castagnolo** indique que le 5.2 concerne un vote sur la forme, et le 5.3 un vote sur le fond, qui sont deux questions différentes.

**M. Giarrizzo** souligne que l'Assemblée a voté pour continuer les discussions une fois les chiffres reçus, il ne sert donc plus à rien de discuter sans ces derniers.

*Le Président clôture la discussion.*

## 6. DIVERS

**Le Président** invite les membres de l'Assemblée à soulever d'éventuels points divers.

**M. Péclard** pose une question concernant la suspension du programme Doc.Mobility, initialement financé par le FNS, puis repris successivement par Swissuniversities et ensuite par l'Université de Genève. Ce programme permet aux assistants DIP d'obtenir un financement supplémentaire pour six mois de recherche dans le cadre de leur thèse. Selon les informations communiquées au CRD, le financement serait désormais pris en charge par des fondations privées, avec l'assurance que toutes les demandes seront soutenues. M. Péclard souligne l'importance de ce programme et indique que les professeur-es adresseront une question au rectorat lors de la prochaine séance. Il interroge également le CCER sur d'éventuelles démarches prévues à ce sujet. Il souligne enfin le manque d'anticipation du rectorat, qui avait pourtant connaissance de la fin des financements de Swissuniversities il y a déjà quelques années.

**Mme Girardclos** estime que cette discussion est essentielle et devrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance. Elle souligne également la pertinence du débat sur les cafétérias, tout en insistant sur la nécessité de dissocier la question de l'internalisation de celle de l'amélioration des prestations.

**Le Président** propose que ces sujets soient formalisés sous la forme d'une question écrite ou inscrits comme points de l'ordre du jour.

Enfin, **M. Giarrizzo** fait remarquer que les murs d'Uni Mail restent toujours à nu suite à l'effondrement de leur revêtement.

Fin de séance 20h15

- - - - -  
1. LU, art. 32, al. 3, lettre f, [l'assemblée] se prononce à titre consultatif sur les objets dont elle est saisie

2. Règlement interne de l'Assemblée, art. 6.3. La consultation : lorsque l'Assemblée est invitée par le rectorat à se prononcer à titre consultatif sur un objet (LU, art. 32, al. 3, lettre f), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un texte présentant le ou les avis de l'assemblée est mis au vote à l'issue de la discussion. Si la synthèse n'est pas possible dans l'immédiat, le texte est proposé par le Bureau à la séance suivante. Au besoin, le vote peut être organisé par circulation.